

No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 8 mai 2015 à 12 h 00 , au siège social de la MRC des Laurentides, soit au 1255, chemin des Lacs, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
 Madame Danielle St-Laurent
 Monsieur Jean-François Delisle

Est aussi présent : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance extraordinaire est ouverte à 12h02.

2. R.262-05-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de Monsieur Joël-Éric Portelance et nomination à titre de coordonnateur/secrétaire-trésorier
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voté, la résolution est adoptée à l'unanimité.

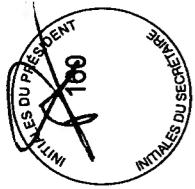
ADOPTÉE

3. R.263-05-2015

EMBAUCHE DE MONSIEUR JOËL-ÉRIC PORTELANCE ET NOMINATION À TITRE DE COORDONNATEUR/SECÉTAIRE-TRESORIER

CONSIDÉRANTQUE le poste de coordonnateur est vacant depuis le 5 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE quatre autres municipalités ont manifesté le désir de se joindre à la régie et que pour réaliser le mandat d'adhésion, le poste de coordonnateur doit être comblé;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation du processus d'embauche, le comité de sélection recommande la candidature de Joël-Éric Portelance;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'EMBAUCHER Monsieur Joël-Éric Portelance à titre de coordonnateur et secrétaire-trésorier à compter du 1er juin 2015;

DE FIXER la rémunération de Monsieur Portelance à 62 000 \$ par année. Les conditions et avantages s'appliquant à Monsieur Portelance sont prévus au contrat de travail à intervenir.

D'AUTORISER le président (e) à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité,

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

5. **R.264 -05-2015**

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Danielle St-Laurent de lever la présente séance extraordinaire 12h15.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Pierre Poirier, président

Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier